

LE FABIENNOIS

Municipalité de Saint-Fabien

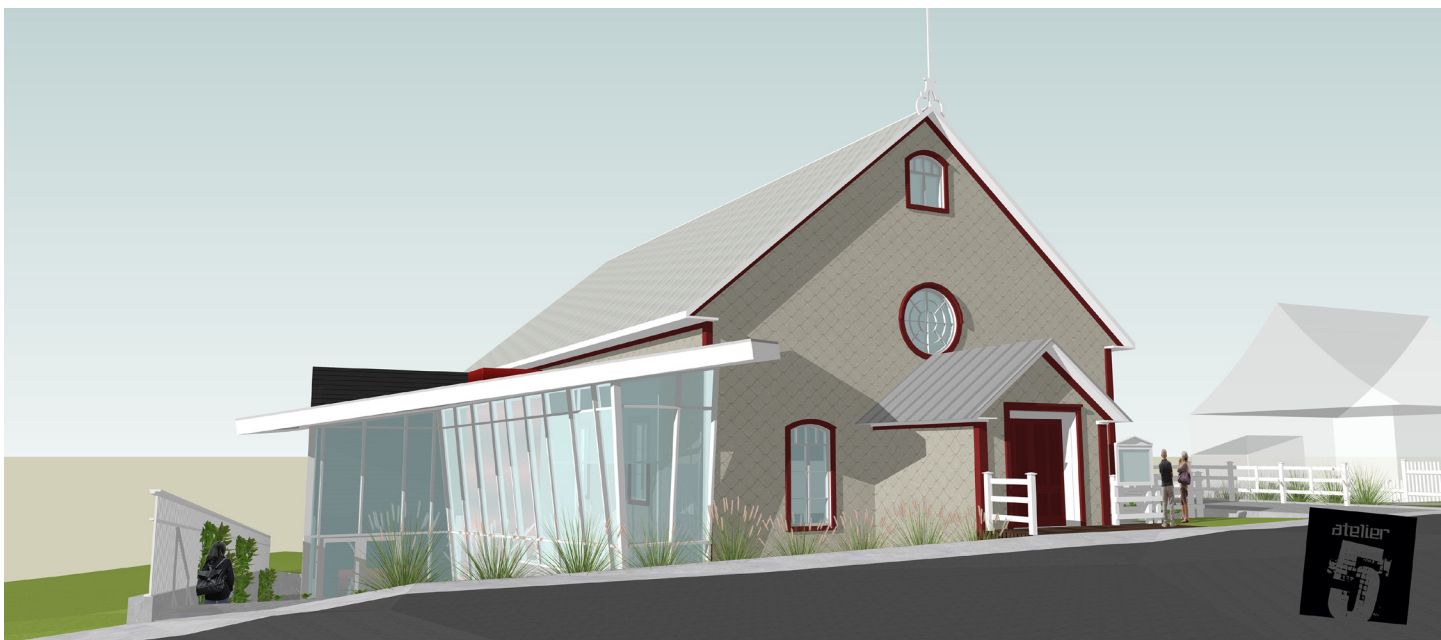
février et mars 2022

Des nouvelles du Vieux Théâtre

En route vers les rénos !

Après les belles annonces faites en 2021, autant de la part du gouvernement du Québec (1,6 million) que du gouvernement du Canada (1,9 million), la préparation des travaux de rénovation et d'agrandissement du Vieux Théâtre peut enfin commencer ! Rappelons que le coût des travaux est estimé à pas loin de 4 millions de dollars.

Les esquisses, dont il est possible de voir un petit aperçu ici, ont été réalisées par le cabinet d'architectes Atelier 5, une entreprise de la région. On a très hâte de voir ça en vrai !



Bilan de la saison 2021

C'est sous le thème « Devant nous ! » que le Vieux Théâtre a tenu cette 2^e saison pandémique. Encore (et même plus que jamais) motivé à présenter des spectacles « en personne ». La programmation 2021 fut un curieux mélange de prudence (dans le volume des spectacles « habituels ») et d'optimisme (dans la multiplication de projets spéciaux et de codiffusions) pour, finalement, donner un résultat impressionnant de représentations, avec un record en cachets versés aux artistes. Nous sommes très fiers d'avoir ainsi contribué à la « relance » du secteur des arts de la scène.

C'est près de **2500 spectateurs** qui ont ainsi pu gâter leurs yeux et leurs oreilles cette saison dans une formule réduite, certes, mais avec des artistes en chair et en os !

Alexandre St-Pierre, directeur artistique

La saison en chiffres :

12 représentations en réseau (ROSEQ)
8 spectacles hors ROSEQ
16 activités de diffusion en distanciation (Slam ton festival !)
3 résidences d'artistes & une sortie de résidence
7 représentations scolaires et Petite Enfance (dont le spectacle de la rentrée)
2^e édition de Slam ton Festival
8 codiffusions
1 production originale et 8 coproductions (en Slam)

Budget de la Municipalité de Saint-Fabien

Dépenses	2022	2021	Variation (\$)	Variation (%)
Administration générale	461 084\$	460 945\$	139\$	0,03%
Sécurité publique	443 037\$	422 828\$	20 209\$	4,78%
Transport	862 525\$	802 666\$	59 858\$	7,46%
Hygiène du milieu	501 796\$	433 013\$	68 783\$	15,88%
Santé et bien-être	5 975\$	13 975\$	- 8 000\$	- 57,25%
Urbanisme et développement économique	137 962\$	124 748\$	13 213\$	10,59%
Loisirs et culture	246 539\$	248 582\$	- 2 043\$	- 0,82%
Frais de financement	57 000\$	69 000\$	- 12 000\$	- 17,39%
Imprévus	17 466\$	37 733\$	- 20 267\$	- 53,71%
Total des dépenses	2 733 382\$	2 613 490\$	119 892\$	4,59%
Investissement	412 928\$	227 171\$	185 757\$	81,77%
Total des dépenses et investissements	3 146 311\$	2 840 661\$	305 650\$	10,76%

Recettes	2022	2021	Variation (\$)	Variation (%)
a) Recettes spécifiques				
Aqueduc - égouts - matières résiduelles - service de la dette	550 136\$	518 261\$	31 875\$	6,15%
En lieu de taxes	71 062\$	23 662\$	47 400\$	200,32%
Autres services rendus	3 000\$	6 200\$	- 3 200\$	- 51,61%
Tarifcation (Permis - Amendes - Mutations)	112 734\$	69 000\$	43 734\$	63,38%
Intérêts	12 500\$	13 000\$	- 500\$	- 3,85%
b) Transfert				
Conditionnels	431 994\$	294 504\$	137 490\$	46,69%
TECQ	100 000\$	100 000\$	0\$	0%
c) Taxe générale à l'évaluation				
Recette de la taxe foncière	1 864 885\$	1 816 035\$	48 850\$	2,69%
d) Fonds réservés	0\$	0\$	0\$	0%
Total des recettes	3 146 311\$	2 840 662\$	305 649\$	10,76%

Taxes foncières	2022	2021	Variation (\$)	Variation (%)
Taux / 100\$ d'évaluation	1,0404\$	1,0200\$	0,0204\$	2%

L'unité de base pour la compensation des dépenses d'opération pour les services d'aqueduc et d'égout a été revue pour compenser l'augmentation du tarif de la collecte des matières résiduelles :

Aqueduc : **139,64\$** (239,70\$ en 2021)

Égout : **139,46\$** (131,58\$ en 2021)

Matières résiduelles : **263,18\$** (180,54\$ en 2021) Unité de base pour le règlement de la dette : **69\$**

Lire, c'est s'ouvrir sur le monde...

Des nouvelles de la bibliothèque Jovette-Bernier

La Bibliothèque est rouverte depuis début janvier !

Les rayons sont accessibles, ainsi que les postes de travail, qui sont désinfectés après chaque utilisation.

Notez que le passeport vaccinal n'est pas exigé pour entrer dans la Bibliothèque.

Il est toujours possible de réserver ou commander des livres : pour ce faire, contactez les bénévoles durant les heures d'ouverture (**mercredi de 13h à 15h30 et samedi de 9h30 à 11h30 au 418 869-2602**) ou utilisez cette adresse : **fabien@crsbp.net**

Beaucoup d'ouvrages sont aussi maintenant disponibles en format numérique : si ça vous intéresse, rendez-vous à **www.reseaubibliobsl.qc.ca** Cliquez sur l'onglet *Livres numériques* dans le menu situé en haut de l'écran, cliquez ensuite sur le bouton *Accédez à la collection de livres numériques* et connectez-vous en entrant **tous** les chiffres inscrits sur votre carte d'abonné. Le **NIP** correspond quant à lui aux quatre derniers chiffres de ce même numéro. Si vous n'avez pas de carte, contactez les bénévoles de la Biblio. Bonne lecture !

Horaires de la Biblio:
Mercredi : de 13h à 15h30
Samedi : de 9h30 à 11h30

Les Loisirs St-Fabien

Défi Château de neige

La Municipalité et Les Loisirs St-Fabien invitent les familles à participer au *Défi Château de neige* qui se déroule **jusqu'au 14 mars** !

Il y a des prix à gagner à l'échelle régionale et provinciale, mais la Municipalité et Les Loisirs ont joint leurs forces pour proposer aux familles fabiennoises participantes un prix supplémentaire : **deux cartes d'accès annuelles pour le Parc du Bic** ! Ces cartes permettront à une famille (deux adultes et autant d'enfants qu'en compte votre famille, puisque l'accès au Parc est gratuit pour eux !) de profiter durant toute une année des sentiers et des paysages époustouflants d'un des plus beaux parcs du Québec.

Pour participer, rien de plus simple :

- 1- Lisez les **consignes de sécurité** disponibles sur la page d'accueil du Défi : **defichateaudeneige.ca**
- 2- Construisez votre château de neige, prenez-le en photo et inscrivez-vous sur le site web du Défi.
- 3- Envoyez votre photo aux Loisirs St-Fabien (loisirss@cgcocable.ca) pour être éligible au tirage des deux cartes d'accès au Parc du Bic.

Stationnement et neige dans les rues

Pour faciliter le déneigement et éviter les bris, nous demandons aux citoyens d'éviter, autant que possible, de stationner leur véhicule dans la rue.

De plus, nous vous rappelons que selon le règle-

ment 388 sur les nuisances, il est interdit de pelletter la neige sur la voie publique. Une amende de 50\$ peut être appliquée pour une première infraction ; pour une récidive, 200\$.

Merci de votre collaboration !

Séances publiques du conseil municipal 2022

Lundi, 7 février, 19h30	Lundi, 6 juin, 19h30	Lundi, 3 octobre, 19h30
Lundi, 7 mars, 19h30	Lundi 4 juillet, 19h30	Lundi, 7 novembre, 19h30
Mardi, 4 avril, 19h30	Lundi, 8 août, 19h30	Lundi, 5 décembre, 19h30
Lundi, 2 mai, 19h30	Mardi, 6 septembre, 19h30	Lundi, 12 déc., 19h30 - Budget

Bureau d'accueil touristique Offres d'emploi*



Destination Bic/St-Fabien

Agent(e) à l'accueil du camping

Fonctions : • Accueillir, la clientèle, répondre à leur besoin de location en camping;

- Intervenir auprès de la clientèle au comptoir, au téléphone ou par courriel pour la prise de réservation;
- Assigner les sites de camping avec un système de réservation;
- Informer les clients sur les produits et services de la localité et des environs;
- Contrôler les arrivées, les départs et percevoir les frais;
- Opérer et balancer la caisse;
- Participer à l'entretien extérieur du camping, vérifier la propreté des blocs sanitaires, ramasser les poubelles et autres;
- Voir à l'application des règlements et du respect des consignes (feux, bruit, santé publique, etc.);
- Voir à la propreté des lieux;
- Autres tâches connexes.

Pour les deux types d'emploi

Compétences et qualités requises :

Maîtrise du français, tant à l'oral qu'à l'écrit ; anglais intermédiaire ; connaître la région du BSL et avoir suivi une formation RCR sont des atouts. Avoir de l'entregent et de l'autonomie ; posséder un grand sens des responsabilités, de l'organisation et de la planification ; aimer le travail d'équipe. Avoir entre 15 et 30 ans ou être étudiant(e) à temps plein. Possibilités d'emploi pour les semi-retraités et retraités.

Conditions d'emploi :

Postes saisonniers entre 30 et 35 heures/semaine, de juin à septembre. Le salaire est à discuter selon la formation et l'expérience.

Contact : Envoyez votre CV accompagné d'une lettre de présentation à Lucie Remington, coordinatrice de la Corporation, **avant 16h le 18 mars** à : infobic@globetrotter.net

Tu as entre 14 et 18 ans et tu en es à ta première expérience de travail? Tu pourrais débiter un emploi dans ta municipalité. Nous recherchons la perle rare pour occuper d'agent(e) à l'accueil du camping (voir description plus haut). Bien entendu, tu auras une formation adéquate.

Envoie ton CV et une lettre de présentation à Lucie Remington **avant 16h le 25 mars** : infobic@globetrotter.net

PROGRAMME
DES JARDINS
JEUNES au
TRAVAIL

*Pour consulter les offres d'emploi dans leur intégralité, visitez le site web : www.parcdubic.com

Préposé(e) à l'entretien ménager

1 poste temps partiel/occasionnel – entre 3h et 8h par semaine les samedis

Fonctions :

Voir à l'entretien et au bon état des installations et des locaux de la Corporation ainsi que des chalets après le départ des locataires;

Tâches :

- Effectuer l'entretien de différents chalets, bureaux et/ou blocs sanitaire. Faire un ménage impeccable;
- Préparer le matériel nécessaire à l'entretien, vérifier l'inventaire et aviser la personne responsable des manques;
- Nettoyer les salles de bain, les cuisines, poêle, frigo, s'assurer que les armoires sont propres sinon les nettoyer, vérifier la propreté de la vaisselle;
- Désinfecter et nettoyer les installations sanitaires et les planchers, passer la balayeuse, épousseter;
- Débarrasser les ordures, vérifier l'état du mobilier et des équipements;
- Rapporter les irrégularités relatives aux chalets, bureaux et/ou blocs sanitaires.

Principales qualités et prérequis demandés :

- Bonne endurance physique;
- Capacité de gérer son temps et être ponctuel;
- Être rapide d'exécution, tout en faisant un travail minutieux.

Exigences et conditions d'emploi :

- Doit posséder un permis de conduire valide et une voiture;
- Avoir le cours RCR valide est un atout;
- Années d'expérience reliées à l'emploi : 1 à 6 mois d'expérience;
- Le travail peut se faire en équipe de 2 personnes ou encore individuellement;
- Durée de l'emploi : indéterminée, saisonnier;
- Période d'emploi : début juin à fin octobre;
- Salaire à discuter selon la formation et l'expérience.

Contact : Envoyez votre CV accompagné d'une lettre de présentation à Grégory Mertenat, adjoint à la coordination de la Corporation, **avant 16h le 28 février** à : admin@parcdubic.com

Préposé(e) au terrain de camping

1 poste temps plein - 35h par semaine du lundi au vendredi

1 poste temps partiel – 20h par semaine les vendredis, samedis et dimanches

Vous aimez travailler dehors entouré de verdure? Les aléas de la météo, les bibittes ne vous font pas peur? Le respect de la nature et la propreté des lieux sont des valeurs importantes pour vous? Ce travail est fait pour vous!

Tâches :

- Accomplir les travaux d'entretien ménager reliés aux campings et aux bâtiments;
- Utiliser et maintenir divers équipements d'entretien paysager;
- Accomplir différents travaux manuels simples en lien avec l'entretien des bâtiments et des terrains tels que l'enlèvement des déchets, tonte de la pelouse, l'étalage des broussailles, peinture et autres;
- Effectuer la manutention des objets parfois lourds;
- Autres tâches connexes.

Principales qualités et prérequis demandés :

- Facilité à utiliser certains équipements (tracteur à gazon, 4 roues (VTT), tondeuse, coupeherbe);
- Bonne endurance physique;
- Habileté manuelle;
- Capacité de gérer son temps et être ponctuel;
- Autonome et débrouillard;
- Honnête, discret et disponible;
- Être rapide d'exécution, tout en faisant un travail minutieux.

Exigences et conditions d'emploi :

- Doit posséder un permis de conduire valide;
- Avoir le cours RCR valide est un atout;
- Années d'expérience reliées à l'emploi : minimum 6 mois d'expérience;
- Période d'emploi: Début juin à fin octobre 2022
- Salaire à discuter selon la formation et l'expérience.

Offres d'emploi du BAT - suite

Soutien administratif

7 à 14 h semaine - cet emploi peut être combiné avec un des emplois du service à la clientèle

Fonctions : Soutenir la coordonnatrice dans l'exécution des tâches de comptabilité nécessaires à la gestion du camping, du service de location de chalets ainsi qu'à l'exploitation du Bureau d'accueil touristique; développer et/ou suggérer des programmes et des moyens de contrôle comptable ; voir aux opérations comptables : comptes à recevoir et à payer, entrée des paies, remises gouvernementales, rémunération des propriétaires de chalet, comptabilisation des locations quotidiennes de camping, comptabilisation de la vente de produits artisanaux, dépôts à la Caisse, conciliation bancaire, cessation d'emploi et T4, préparation des documents nécessaires à l'élaboration des états financiers.

Compétences et qualités requises :

- Avoir de bonnes notions en comptabilité et les connaissances nécessaires du logiciel comptable SAGE (Simple comptable);
- Avoir de la facilité à communiquer, à établir des contacts et être diplomate;
- Être autonome et avoir le sens de l'initiative;
- Être organisé et polyvalent afin de mener de front plusieurs projets, ainsi qu'à gérer son temps et les priorités;
- Connaissances des médias sociaux un atout.

Exigences et conditions d'emploi :

- DEP/AEC / DEC en comptabilité ou un champ de scolarité connexe, une expérience de travail équivalente sera prise en considération;
- Années d'expérience reliées à l'emploi : 1 an;
- Nombre d'heures par semaine - variable en saison (d'avril à octobre) et environ 7hres semaine hors saison;
- Date prévue d'entrée en fonction : vers le 15 avril 2022;
- Le salaire est à discuter selon la formation et l'expérience.
- Veuillez noter qu'un accusé de réception de votre candidature vous sera transmis et que seules les personnes qui seront retenues pour une entrevue seront contactées.

Contact : Envoyez votre CV accompagné d'une lettre de présentation à Lucie Remington, coordinatrice de la Corporation, **avant 16h le 11 mars** à : infobic@globetrotter.net

Échos du conseil*

Novembre

Chacun des membres du nouveau conseil municipal est assermenté devant le directeur général, Yves Galbrand.

Il est résolu :

- de nommer Marie-Ève Jean maire suppléante jusqu'à la séance régulière de novembre prévue le 3 novembre;
- de désigner Pierre Bellavance pour agir comme substitut en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, au conseil de la MRC de Rimouski-Neigette;
- de nommer les membres du conseil suivants pour représenter la Municipalité sur ces différents comités :

Bibliothèque : Mélissa Perreault

CCU : Pierre Bellavance

Climat : Marie-Ève Jean

Vieux Théâtre : Stéphan Simoneau

Destination Bic St-Fabien : Daniel Caissy

École : Stéphan Simoneau

Loisirs St-Fabien : Pierre Bellavance

Mobilisation : Sarah Larochelle

OMH : Mario Beauchesne

PGMR : Mario Beauchesne et Maryse Aubut

SADC : Sarah Larochelle

Schéma d'aménagement : Mario Beauchesne

SEPAQ – Parc du Bic : Daniel Caissy

- de nommer Mario Beauchesne en tant que célébrant pour les mariages civils dans le territoire de

*Pour consulter les procès-verbaux dans leur intégralité, faites un tour sur le site web de la Municipalité !

la municipalité de Saint-Fabien;

- de faire installer par Iristel un téléphone IP connecté au téléphone de la Bibliothèque dans le local du Cercle de Fermières;

- de déclarer la semaine du 15 au 19 novembre 2021 la Grande semaine des tout-petits;

- de demander aux Loisirs Saint-Fabien d'assurer la vérification journalière du système de réfrigération à l'ammoniac selon le formulaire de CIM-CO et d'assurer l'accès aux portes du local de réfrigération pour respecter les normes de la RBQ;

- de remercier les conseillers sortants Yannick Dumais et Gaétan Dubé pour leur dévouement durant leur mandat respectif ainsi que les candidats qui se sont présentés aux élections municipales du 7 novembre 2021 pour leur engagement;

- de féliciter la Corporation du Vieux Théâtre de Saint-Fabien pour l'obtention du prix SODEC. Ce prix visait à récompenser la production du Cabaret Pirate mettant en vedette quatre artistes émergentes (Ariane Roy, Poulin, Anachnid et Naya Ali). La soirée était animée par l'humoriste Fred Dubé.

- de donner le contrat de déneigement du stationnement du bureau municipal au plus bas soumissionnaire, soit Multi-Mécanique Plourde Inc. pour les années 2021-2023 au montant de 2837,59\$ taxes incluses;

- de s'engager à respecter les modalités qui s'appliquent à la municipalité de Saint-Fabien par rapport au versement de la contribution gouvernementale du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

- que suite à la recommandation positive unanime du CCU, le Conseil accepte une demande de dérogation afin de permettre la construction dans la zone F-49 de 2 garages, soit un garage isolé de 9.14m de largeur par 12.19m de profondeur et un garage annexé de 7.31m de largeur par 6.01m de profondeur, ce qui donne une superficie combinée de 151m² alors que le règlement autorise une superficie maximale combinée de 140m². De plus, la hauteur du garage isolé sera de 8.9m alors que le règlement exige une hauteur totale de 6m. Cette demande concerne les lots 4 147 027, 4 147 558 et 4 147 560 du cadastre du Québec (150, route de Ladrière).

- que suite à la recommandation positive unanime du CCU, le Conseil accepte une demande

de dérogation afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire, soit un garage de 10m de hauteur, alors que le règlement exige dans la zone Ad-10 que le bâtiment ne soit pas plus haut que 8m. Cette demande concerne les lots 4 146 609, 4 146 934, 4 413 133 et 4 413 134 du cadastre du Québec (224, rang 2 Est).

- que suite à la recommandation positive unanime du CCU, le conseil accepte une demande de PIIA en lien avec une reconstruction d'un bâtiment principal. Cette demande concerne les lots 4 104 943 et 4 920 625 du cadastre du Québec (68-A, chemin de la mer Est).

- d'adopter le règlement 545-P2 : 2^e Projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme 475 pour la municipalité de Saint-Fabien afin d'intégrer un sous-groupe d'usage dans une aire d'affectation;

- d'adopter le règlement 546-P2 : 2^e Projet de règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 476;

- d'accepter que le propriétaire du 184, 1^{re} Rue laisse sa roulotte sur ce terrain jusqu'au 1^{er} mai 2022, le temps qu'il trouve une solution de rechange, puisque les roulettes ne sont permises que sur des terrains de camping spécialement aménagés;

- d'accepter exceptionnellement l'utilisation de 2 remorques d'entreposage sur le lot 4 146 882 jusqu'au 1^{er} juillet 2022, puisque l'usage de remorques d'entreposage est habituellement interdit.

Décembre

Il est résolu :

- d'accepter le rapport d'audit de la Commission municipale sur l'adoption du budget et d'appliquer les recommandations de celui-ci lors du dépôt du budget 2022 le 13 décembre 2021;

- d'accepter le rapport d'audit de la Commission municipale sur l'adoption du Plan triennal d'immobilisations 2021 et d'appliquer les recommandations de celui-ci lors du dépôt du PTI 2022-2024 le 13 décembre 2021;

- de s'engager à participer au projet d'analyse de Coopération intermunicipale pour les camps de jour ruraux de Rimouski-Neigette, d'autoriser le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité et de nommer la Municipalité de Saint-Anaclet organisme responsable du projet;

- d'approuver le projet d'accord de subvention avec Agriculture Canada dans le cadre du programme Fonds des infrastructures alimentaires locales pour la réalisation du projet Sécurité et autonomie alimentaires pour les Fabiennois, de demander l'autorisation du gouvernement du Québec de conclure cet accord et de nommer Yves Galbrand, directeur général, signataire de l'accord;
- d'accepter la hausse de 1739\$ de la portion de la municipalité de Saint-Fabien du déficit d'exploitation pour l'année 2021 établie par les états financiers 2020 de l'Office d'habitation de Rimouski-Neigette;
- d'assumer la portion de la municipalité de Saint-Fabien du déficit d'exploitation pour l'année 2021 suite au dépôt du rapport d'approbation des budgets par la Société de l'habitation du Québec du 30 avril 2021 de 2908\$ pour l'OHRN;
- de donner 100\$ au loisirs Saint-Fabien pour les cadeaux qui seront remis lors de la fête de Noël des enfants;
- de présenter une demande d'appui financier au ministère de la Famille pour la mise à jour de sa politique familiale et de contribuer au projet pour un montant de 2 250\$;
- de remercier Alain Coté et Marjolaine Théberge d'avoir opéré le l'épicerie-dépanneur Co-Thé durant 37 ans;
- de remercier Jacques Carrier pour son mandat comme maire de Saint-Fabien;
- d'adopter le projet de schéma de couverture de risque de la MRC de Rimouski-Neigette, d'adopter le plan de mise en œuvre pour la Municipalité en prévision de l'attestation du schéma de couverture de risques de la MRC;
- de donner le contrat à Bouffard Sanitaire, plus bas soumissionnaire conforme, pour la collecte des matières résiduelles au montant plus taxes de 136 9045.79\$ pour 2022, 139 642.88\$ pour 2023 et 142 435.74\$ pour 2024;
- d'approuver les dépenses d'un montant de 18 000\$ relatives aux travaux d'amélioration du

réseau routier et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec. La Municipalité reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera révoquée;

- d'accepter la proposition de Nordikeau pour le mandat d'exploitation des ouvrages de captage, traitement et distribution des eaux de consommation ainsi que l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées pour un montant forfaitaire de 5689,00\$ par mois avant taxes;
- que suite à la recommandation positive unanime du CCU, le Conseil accepte une demande de dérogation afin de permettre l'ouverture d'une nouvelle rue privée dans un secteur autre que le périmètre urbain et les zones de villégiature, soit dans la zone Rur-60, contrairement à l'article 3.2 du règlement de lotissement #469. Cette demande concerne le lot 3 869 748 du cadastre du Québec (Plateau - Route de mer).
- que suite à la recommandation positive unanime du CCU, le Conseil accepte la demande de dérogation pour permettre une opération cadastrale afin de vendre une parcelle de terrain (nouveau lot 6 473 778) au voisin du côté ouest pour l'aménagement d'une installation septique. Ainsi, le nouveau terrain du propriétaire aurait une largeur de 57.48m par 28.63m pour une superficie de 1 839.6m² contrairement à l'article 4.8, paragraphe 1 du règlement de lotissement #469. Cette demande concerne le lot 6 473 778 du cadastre du Québec (35, chemin de la mer Est).
- d'adopter le règlement 545-R : Règlement modifiant le plan d'urbanisme 475 pour la municipalité de Saint-Fabien afin d'intégrer un sous-groupe d'usage dans une aire d'affectation;
- d'adopter le règlement 546-R : Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 476;
- d'adopter le règlement 546-P : Projet de règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 476.

**MUNICIPALITÉ
DE ST-FABIEN**
20-A, 7^e Avenue
Saint-Fabien G0L 2Z0
418 869-2950
www.saint-fabien.ca

Maire : mairie@saintfabien.net
Direction : direction@saintfabien.net
Infos générales : marthe.theberge@saintfabien.net
Urbanisme : steeven.boucher@mrc-rn.ca
Communication : communication@saintfabien.net
Loisirs : 418 869-3170 - loisirss@cgocable.ca
Biblio : 418 869-2602 - biblio.fabien@crsbp.net

